



VOTRE DOSSIER EST A RETOURNER
 EN 1 EXEMPLAIRE PAR VOIE POSTALE A:
 Serge LOUPIAC 27 rue de la Paix
 31600 Lamasquère

Merci d'établir tous les chèques à l'ordre:
ACCORDS MAJEURS MURET

Vous recevrez un SMS de confirmation
 dès réception de votre dossier complet

CONFERENCE - ATELIER - ANIMATIONS
Durée 40' (5' préparation, 35' intervention)
 (merci de choisir plusieurs plages horaires)

Réservation non exposant **85€**

Plage horaire

Réservation exposant **45 €**

Plage horaire

TOTAL TTC report € TTC
 TVA non applicable, article 293 B du CGI **TVA** 0€ TTC
 € TTC

Le professionnel est tenu de déclarer les gains de ses prestations aux autorités concernées et à l'administration fiscale, particuliers ou entreprises.
 Le professionnel doit avoir un facturier sur son emplacement.
 L'organisateur ne peut être tenu responsable de la non déclaration des gains perçus par le professionnel ou l'exposant.
 Le professionnel s'engage sur l'honneur et déclare avoir pris ses dispositions vis à vis des formalités réglementaires incombant aux entreprises et personne morale pour exercer une activité professionnelle et extra professionnelle...

A le

Signature

Référence
 Banque

Chèque n°

- Le signataire déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de paiement ci-jointes et les accepter
- Lu et approuvé
- Le signataire s'engage à respecter les règles sanitaires qui seront en vigueur lors de l'événements...